

ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS DENTISTES CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

« LA MAISON BLANCHE » 14 Boulevard Carabacel – 06000 NICE

☎ 04 93 80 21 21 – e-mail : alpes-maritimes@oncd.org

www.ordre-chirurgiens-dentistes-06.com

PIECES A FOURNIR POUR INSCRIPTION AU TABLEAU (1^{ère} inscription avec un diplôme obtenu dans une université de l'union européenne)

- ❑ **Le formulaire d'inscription téléchargeable sur notre site internet complété et signé**
(Le formulaire doit être complété informatiquement, puis imprimé pour la reproduction de la déclaration sur l'honneur et la signature)
- ❑ **Deux photos d'identité** au format officiel carte d'identité
- ❑ **La photocopie couleur de votre carte d'identité ou de votre passeport**
 - Si vous souhaitez indiquer votre nom d'époux (-se), vous devrez communiquer un extrait d'acte de naissance daté de moins de trois mois ou une copie du certificat de mariage en complément ;
 - Si vous avez été naturalisé français, vous devrez communiquer une copie du décret de naturalisation en complément.
- ❑ **La copie couleur de votre diplôme ou l'attestation provisoire de réussite au diplôme**
L'intitulé du diplôme de chirurgien-dentiste doit être conforme à ceux indiqués dans la Directive Européenne.
- ❑ Si vous exercez ou avez exercé à l'étranger, **un certificat de situation professionnelle délivré par les autorités de santé du pays** daté de moins de trois mois précisant votre situation (inscription, enregistrement, radiation) et l'absence de sanction dans chacun des pays d'exercice.
- ❑ Si vous êtes né(e) à l'étranger, **les noms et prénoms de naissance de vos parents** pour la demande d'extrait de casier judiciaire français (bulletin B2). La demande est réalisée par l'Ordre.
- ❑ Si vous êtes né(e) à l'étranger, **un extrait de casier judiciaire de votre pays de naissance**, daté de moins de trois mois.
- ❑ **Un extrait de casier judiciaire délivré par le pays d'obtention du diplôme depuis moins de trois mois.**
- ❑ **Si vous avez exercé dans un ou plusieurs pays étrangers, un extrait de casier judiciaire délivré par les autorités de ce ou ces pays depuis moins de trois mois.**
- ❑ **Votre courrier (daté et signé)** au Président **demandant l'inscription** au Tableau du Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Alpes-Maritimes
« *Monsieur le Président,*
Je sollicite de votre part mon inscription au Tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Alpes- Maritimes » + formule de politesse à la convenance du demandeur.

- Les **3 attestations sur l'honneur** basées sur les modèles suivants :
 1. « *Je soussigné(e) certifie sur l'honneur qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur mon inscription au Tableau, n'est en cours à mon encontre* ».
 2. « *Je soussigné (e) certifie que je ne suis actuellement tenu par aucune clause d'interdiction d'exercer découlant d'un précédent contrat* ».
Si tel n'est pas le cas, apporter toutes les précisions sur la clause d'interdiction d'exercer encore en vigueur : durée et rayon (avec indications précises de son point de départ : date et ville).
« *Je certifie que je suis tenu (e) d'un rayon d'interdiction d'exercer de xxxx pendant xxx qui a pris effet le xxxxx à partir de xxxxx.* »
 3. « *Je soussigné (e) certifie sur l'honneur que je n'ai jamais été inscrit (e) au Tableau de l'Ordre en France, dans l'Union Européenne ou à l'étranger ou enregistré à une autorité similaire représentant la profession* » ou indiquer le(s) pays dans lequel vous êtes ou avez été inscrit.
- Si vous avez un exercice prévu, **le contrat correspondant** (se référer aux modèles de contrats téléchargeables sur notre site internet et joindre également les attestations associées)
- Votre attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP), valide et correspondant à l'exercice prévu (libéral, salarié).

Tout document rédigé en langue étrangère doit nécessairement être accompagné d'une traduction française, faite par un traducteur agréé auprès d'un tribunal européen, ou en France un traducteur assermenté près la Cour d'Appel (juridictions françaises).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE PEUT RÉCLAMER DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES SELON LA SITUATION DU PRATICIEN QUI DEMANDE SON INSCRIPTION